

n'a plus, hélas ! sa vie puissante et sa générosité d'autrefois."

A cette supplique Pie IX fit répondre par le cardinal Patrizi, en date du 27 septembre 1873, que la Sacrée-Congrégation des Rites serait saisi de cette question si importante et attendrait l'adhésion d'un plus grand nombre d'évêques.

Entre temps, ces adhésions arrivaient nombreuses, et l'année suivante, Pie IX écrivait à l'évêque de Nueva Cacerès une lettre que nous croyons devoir traduire intégralement, à la louange du saint Pontife :

" Votre ardente piété envers les âmes qui souffrent dans les flammes expiatoires a été pour Nous une douce consolation, et Nous voulons vous donner l'assurance que Nous même ne désirons rien tant (*nil magis optare*) que de voir ces âmes chéries de Dieu plus largement soulagées par la charité et les suffrages de l'Eglise militante.

" Aussi avons-nous de grand cœur recommandé votre supplique à Notre Sacrée-Congrégation des Rites, et Nous veillerons, avec un soin jaloux, à ce que toutes les demandes semblables de Nos vénérables frères les évêques soient recueillies, afin de les soumettre à un pieux et diligent examen.

" En donnant à votre sainte pensée les éloges qu'elle mérite, Nous voulons, vénérable frère, vous exprimer la haute et plainne satisfaction que Nous en avons éprouvée."

Depuis une réponse si encourageante, le nombre des *postulata* a considérablement augmenté, surtout en Italie, grâce aux soins du comité des intérêts catholiques du Milan, dont le zèle secrétaire, M. le chevalier Paul Brumbilla, a répandu à profusion des copies de la supplique de Mgr l'archevêque d'Udine.

On espérait que la grâce sollicitée serait d'abord étendue à l'Italie, au Canada, aux missions dont les évêques, pour la grande majorité, ont envoyé leurs adhésions. Mais Sa Sainteté Léon XIII a déclaré ne vouloir l'accorder qu'à toute l'Eglise en même temps. De là la nécessité d'attendre de nouvelles adhésions, qui jointes à celles déjà reçues, donnent le nombre voulu.

Or, tout fait espérer que cette attente ne sera pas longue. En effet, déjà on a reçu les votes favorables d'environ 80 archevêques et 400 évêques, parmi lesquels 13 cardinaux.

Ont signé de semblables pétitions le clergé romain, les généraux d'ordres et les supérieurs de congrégations qui résident d'ordinaire à Rome : augustins, bénédictins, carmes, capucins, conventuels, observantins, dominicains, jésuites, minimes, oratoriens, passionnistes, rédemptoristes, théatins, etc.

Notre devoir à nous, simples soldats de l'Eglise militante, est d'offrir à Dieu de ferventes et incessantes prières pour le succès d'une affaire si propre à procurer sa plus grande gloire, à sanctifier les fidèles, qu'elle élèvera davantage vers le surnaturel, et à soulager nos chers défunts.

En finissant, nous prions nos confrères de la presse catholique, de tous les pays, de vouloir bien reproduire cet exposé, par charité pour les âmes du purgatoire.

Nous espérons que, bientôt, le 2 novembre sera pour elles une fête de Noël.—Pius.—*Annales catholiques.*

— Voici les changements ecclésiastiques qui ont eu lieu dans le diocèse de Rimouski, pour l'année 1884-85 :

M. F. X. Cloutier, est nommé secrétaire et chancelier du diocèse ;

M. le chanoine P. J. Saucier, supérieur, directeur des ecclésiastiques et professeur de théologie ;

M. Luc Rouleau, directeur des écoliers, et professeur de théologie ;

M. Jos. de Champplain, professeur de philosophie ;

M. Ant. Bérubé, préfet des études, et professeur de physique ;

M. Sifroid Sirois, procureur et économiste ;

M. Narcisse-Lévesque Lafrance, cure de Saint Jérôme de Matane ;

M. Jos.-Oct. Bèland, curé de Saint-Joseph de LePage ;

M. J. B. Alph. Bélanger, curé de Saint-Pierre et Saint-George de Malbaie ;

M. Aug. Gagnon, curé de Saint-George du Port Daniel ;

M. Oct. Drapeau, jr, curé de Saint-Charles de Caplan ;

M. Léon d'Auteuil, curé de Notre-Dame des Sept Douleurs ;

Monseigneur Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar*, missionnaire de Sainte-Anne de Restigouche ;

M. Achille Thibault, missionnaire de Sainte-Rose du Dégelé ;

M. Elias Morris, vicaire de Saint Germain de Rimouski ;

M. Antoine Leblanc, vicaire de Saint-Bonaventure ;

M. C. E. Trudel, vicaire de Notre-Dame des Neiges de Trois-Pistoles.

M. Philémon Côté, vicaire de Saint-Georges de Cacouna ;

M. Régis de Beaumont, vicaire de Notre-Dame Carleton ;

M. Joseph Cajétan Bérubé se retire temporairement de l'exercice du ministère par défaut de santé.

CAUSERIE AGRICOLE

EXAMEN DU CHEVAL EN VENTE ET RUSE DES MAQUIGNONS.

(Suite.)

Dans le cas où le cheval serait affecté du tic sans usure des dents, qui entraîne la rédhibition, il pourrait arriver que le marchand eût usé avec une lime le bord antérieur des incisives, pour n'être pas tenu à le reprendre après qu'il serait parvenu à s'en débarrasser. Il pourrait se faire aussi que celui qui aurait acheté un cheval dont le tic serait accompagné d'une légère usure de dents cherchât, en les raccourcissant, à faire disparaître l'usure, et à mettre ainsi l'animal dans le cas de rédhibition. Dans ces deux circonstances, des contestations, des procès inévitables, parviendraient peut être à faire découvrir la vérité.

Après avoir reconnu l'âge, constaté la bonté de la vue, examiné toutes les parties de la tête, on passe la